

FICHE CANDIDAT EN RECHERCHE D'ENTREPRISE : CAP TAPISSIER D'AMEUBLEMENT EN SIEGE

Vous souhaitez devenir apprenti et vous êtes à la recherche d'une entreprise.

Vous devez définir avec le futur employeur les tâches qui vous seront confiées afin de sécuriser votre parcours de formation.

Cette première démarche permet de s'assurer de la bonne adéquation des activités proposées en entreprise et les compétences attendues dans le référentiel du diplôme du **CAP TAPISSIER D'AMEUBLEMENT EN SIEGE**.

Le Centre de Formation dispense les connaissances générales et professionnelles du diplôme. En entreprise, **le maître d'apprentissage assure la formation pratique de l'apprenti et l'accompagne** vers l'obtention de son diplôme.

Lors de votre entretien, veuillez valider avec l'entreprise les tâches qui vous seront confiées durant le contrat (à cocher par le responsable de l'entreprise ou le maître d'apprentissage) :

- Déterminer les matériaux et outillages nécessaires à la réalisation de l'ouvrage
- Préparer le poste de travail et assurer les protections de l'ouvrage
- Procéder à la réalisation de garniture traditionnelle naturelle (fibres végétales, crin animal)
- Procéder à la réalisation de garniture contemporaine (Travail de la mousse)
- Réaliser la pose des tissus et la finition
- Tracer, développer et draper les décors
- Maintenir et nettoyer son poste de travail

Obligations : l'apprenti s'engage à suivre les cours théoriques assurés au sein du CFA. L'entreprise s'engage à libérer l'apprenti pour qu'il se rende au CFA sur les semaines définies dans le calendrier (obligation pour pouvoir se présenter à l'examen).

Formation en CFA : 12 semaines par an en alternance. En 2 ans (ou 1 an après positionnement et validation du Centre de Formation).

Cachet de l'entreprise – Nom de l'interlocuteur rencontré :